

TRANSFERTS DE FOOTBALLEURS : LA DÉRIVE DE LA MARCHANDISATION

[Raffaele Poli](#)

De Boeck Supérieur | « Finance & Bien Commun »

2007/1 N° 26 | pages 40 à 47

ISSN 1422-4658

DOI 10.3917/fbc.026.0040

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-finance-et-bien-commun-2007-1-page-40.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

T ransferts de footballeurs : la dérive de la marchandisation

Raffaele Poli
*Centre international
d'étude du sport,
Institut de géographie,
Université de
Neuchâtel*

The truth can no longer be denied: the beautiful game of football has become an economic activity in its own right, capable of generating an annual revenue of several billion euros.

Early in the new millennium, against the background of a spectacular rise in the sums paid by television channels for broadcasting matches, player transfer figures paid by clubs also rose to considerable heights.

Il n'y a plus de doutes : ce beau jeu qu'est le football est devenu une activité économique à part entière capable de générer un chiffre d'affaire annuel de plusieurs milliards d'euros. En Europe, les clubs et ligues professionnelles génèrent des recettes annuelles estimées, pour la saison 2004/2005, à 11,6 milliards d'euros (Deloitte&Touche, 2006).

Au début des années 2000, dans le contexte de l'augmentation vertigineuse des montants payés par les chaînes de télévision pour la retransmission des matchs, les chiffres payés par les clubs pour le transfert de joueurs ont atteint un niveau considérable.

Pour une personne suivant l'actualité footballistique, de tels chiffres ne sont guère surprenants. Par contre, leur évocation peut paraître étonnante, voir même choquante, pour tous ceux qui ne s'intéressent pas au football. Force est de constater que le footballeur n'est pas un simple travailleur, il est aussi une marchandise. Potentiellement très juteux, le marché du transfert des joueurs intervient dans un contexte de grande opacité qui favorise l'émergence de dérives multiples.

Si le joueur touche parfois aussi de l'argent lors de son transfert sous

le couvert d'une « prime à la signature », les principaux bénéficiaires du système prévoyant le paiement d'indemnités sont les clubs vendeurs et, de plus en plus, les agents de joueurs.

Un marché spéculatif qui profite aux intermédiaires

Ce dernier type d'acteur a acquis une position dominante dans le « marché du transfert des joueurs » à partir de 1995, lorsque l'arrêt « Bosman » a été prononcé. Par cet arrêt, la Cour de Justice des Communautés Européennes a décrété que tous les joueurs en fin de contrat étaient libres de s'engager avec un autre club sans le versement d'aucune compensation financière. Sur le plan empirique, ce changement d'ordre réglementaire ne s'est cependant pas accompagné de la fin de la pratique du paiement d'indemnités. Soit les clubs font signer aux joueurs des plus longs contrats afin de pouvoir continuer à les transférer contre de l'argent, soit une indemnité est payée aux agents qui négocient les contrats pour le compte des joueurs. Selon l'ancien responsable du Département du Statut des joueurs de la FIFA (Fédération Internationale de Football

Potentially very lucrative, the market for player transfers operates in a context characterised by a significant lack of transparency, thus encouraging the emergence of abuses on various levels.

Although players sometimes also receive money for their transfers as a signing-on fee, the main beneficiaries of this system are the clubs selling the players and, increasingly, the players' agents. Indeed agents have taken on a dominant position in the player transfers market.

Association), Gianpaolo Monteneri, « après l'arrêt Bosman, la direction des flux d'argent dans le football professionnel a passablement changé. Au lieu de passer d'un club à un autre, l'argent a fini par atterrir dans les poches des joueurs et de leurs agents de manière beaucoup plus consistante que par le passé » (entretien téléphonique, 29 juillet 2003).
Il existe aujourd'hui une situation paradoxale. Sur le plan juridique, l'article 12 du règlement sur le statut et le transfert de joueurs de la FIFA stipule que « l'agent de joueur doit être rémunéré exclusivement par son mandant pour les services

rendus et en aucun cas par une tierce partie ». Dans la réalité, par contre, les commissions plus ou moins occultes payées par les clubs aux agents des joueurs qu'ils souhaitent enrôler sont monnaie courante.

Des problèmes de traite

Le commerce des footballeurs est particulièrement lucratif lorsqu'il s'agit de transférer des joueurs depuis des continents défavorisés tels que l'Amérique latine et l'Afrique, où le rapport entre la qualité et le prix des joueurs est très favorable. De la saison 1995/1996 à la saison 2004/2005, le nombre de joueurs recrutés dans ces deux continents par

Tableau 1 : Les dix transferts les plus coûteux dans l'histoire du football (en mio euro)

Nom du joueur	De	A	Année	Montant
Zinédine Zidane	Juventus	Real Madrid	2001	75
Luis Figo	Barcelona	Real Madrid	2000	61
Hernan Crespo	Parma	Lazio	2000	56
Gianluigi Buffon	Parma	Juventus	2001	53
Gaizka Mendieta	Valencia	Lazio	2001	48
Rio Ferdinand	Leeds	Manchester U.	2002	47
J. Sebastian Veron	Lazio	Manchester U.	2001	46
Ronaldo Nazario	Inter	Real Madrid	2001	45
Andriy Shevchenko	Milan	Chelsea	2006	45
Wayne Rooney	Everton	Manchester U.	2004	44

Source : presse sportive

The trade in footballers is particularly speculative when it comes to transferring players from disadvantaged regions, such as Latin America and Africa, where the price-quality ratio for players is highly favourable.

Most European clubs recruit young African and Latin American players with the aim of selling them on and making a profit.

Throughout Europe, players are hired via a transfer network of agents, managers and trainers whose relationships are characterised by ambiguity.

les clubs de premier niveau de compétition des onze principales ligues européennes a plus que doublé, en passant de 315 à 747. En 2004, 41% des joueurs étrangers en Europe étaient recrutés en Afrique ou en Amérique latine. Ce pourcentage était de 34% en 1995 (pour mesurer l'évolution du marché du travail européen des footballeurs voir les sites Internet www.eurofootplayers.com et www.cies.ch/publications). Imbriqués dans des réseaux de transfert que, le plus souvent, ils ne maîtrisent pas, les footballeurs africains et latino-américains tendent à être réduits au statut de marchandise. D'une part, dans un contexte économique caractérisé par une extrême polarisation des forces en présence, la plupart des clubs européens recrutent des jeunes joueurs d'Afrique et d'Amérique latine dans le but de les revendre en réalisant une plus-value. D'autre part, la plupart de ces footballeurs arrivent en Europe par l'intermédiaire d'agents sans avoir préalablement signé de contrat, ce qui les place dans une situation de forte dépendance vis-à-vis de leurs « tuteurs » et de leurs employeurs potentiels. Cette dépendance est particulièrement importante pour les joueurs qui ne possèdent pas de passeport communautaire, comme la grande majorité des Africains, pour lesquels l'accès à un statut de séjour dépend directement de la signature d'un contrat en tant que footballeur professionnel, peu importe à quelles conditions. De plus, en Améri-

que latine notamment, il n'est pas rare que les droits de transferts des joueurs soient possédés à titre personnel par un ou plusieurs de ces mêmes intermédiaires, appelés *empresarios*, ce qui réduit davantage la marge de liberté détenue par les footballeurs.

Un marché où règne la corruption

Dans l'imaginaire populaire, nulle activité n'est mieux régie par la loi du mérite que le sport. Toute personne, sans considération de son appartenance ethnique ou sociale, en fonction de ses aptitudes physiques, serait ainsi à même d'atteindre le plus haut niveau dans sa discipline de prédilection.

En vérité, lorsqu'on étudie de près le fonctionnement du marché de transfert des footballeurs on s'aperçoit que les compétences sportives de ces derniers n'expliquent de loin pas tous les recrutements effectués et que d'autres types de logiques sont aussi présents.

Partout en Europe, l'engagement de joueurs s'opère à travers des réseaux de transfert au sein desquels agents, dirigeants et entraîneurs entretiennent des relations ambiguës. Par exemple, il n'est pas rare de constater que les fils ou frères de dirigeants de clubs ou d'entraîneurs exercent le métier d'agents de joueurs et concluent des affaires entre eux. En Italie, la société d'agents de joueurs « Gea World » était composée, entre autres, par Davide Lippi, fils de l'ancien entraîneur de la Juventus de Tu-

It is not rare to see the sons or brothers of club managers and trainers working as players' agents and doing deals amongst themselves.

Various cases of conflict of interest relating to player transfers have been uncovered over the last few years. Due to the collusion that exists between managers, trainers and agents, the misuse of club property is common currency in the world of football.

rin et de l'équipe d'Italie championne du monde, ainsi que par Alessandro Moggi, fils de l'ancien directeur général de la Juventus. Ce dernier, accusé de corruption, a été récemment suspendu pour cinq ans de toute activité par la Fédération italienne de football.

Plusieurs enquêtes judiciaires en cours en Italie concernent directement la société « GEA World », dissoute en juin 2006. Son ancien président, Alessandro Moggi, continue l'activité d'agent de joueurs à son nom. Son chiffre d'affaire pour les deux dernières saisons est estimé à 12,3 millions d'euros. Il est accusé par la magistrature de Rome de « concurrence illicite avec menace et violence ».

De nombreux conflits d'intérêt et abus

Différentes affaires de conflits d'intérêts dans le cadre du transfert de joueurs ont été dévoilées ces dernières années. L'ancien gardien de l'équipe nigériane Peter Rufai, par exemple, affirmait dans la presse que le sélectionneur néerlandais Clemens Westerhof avait la double casquette d'entraîneur et d'agent : « entre Westerhof et moi, c'est la guerre. Si je joue, c'est vraiment que je suis le meilleur. Il n'a pas apprécié que je tente ma chance à l'étranger sans passer par lui » (*Match Mag*, 05 juillet 1994).

Dans le cas de l'Olympique de Marseille, lors du transfert de Laurent Blanc en 1997, l'agent de ce dernier, Alain Migliaccio, a également fonc-

tionné comme consultant du club. En échange de 150'000 euros, il avait été chargé de trouver un défenseur dont le portrait ressemblait très fortement à celui de son protégé.

En Russie, une enquête fiscale entamée en 2003 auprès du club de Spartak Moscou a permis de prouver que le compte suisse dans lequel l'AS Rome avait versé 7 millions de dollars en 1998 pour le transfert de Dmitry Aleinichev était directement contrôlé par l'entraîneur, Oleg Romantsev, et deux autres membres de la direction du club. Début 2006, l'entraîneur de Luton Town, club anglais de deuxième division, a accusé la fédération de son pays de ne rien entreprendre contre « les hommes de paille des managers officiels qui offrent de l'argent aux dirigeants pour finaliser des transferts » (*Sport/Foot Magazine*, 18 janvier 2006). En 1995, l'entraîneur d'Arsenal, George Graham, avait été licencié pour avoir touché 600'000 euros de la part de l'agent norvégien Rune Hauge dans le cadre de recrutements qu'il avait effectués.

De par les connivences existantes entre dirigeants, entraîneurs et agents, les abus de biens sociaux sont monnaie courante dans le football. Le transfert de joueurs est pour ce faire une opération idéale. Le rapport d'activité de 2003 du Service central de prévention de la corruption (2004) indique que « les montages frauduleux de type 'classique' sont essentiellement les surfacturations ». Par exemple, si un joueur vaut 3 millions d'euros, les négociateurs fixent une

For example, if a player is worth 3 million euros, agents agree on a transfer price of say 4.5, which the club pays. The agents split then the difference among themselves.

Oligarchs from the former Soviet Union who have recently invested a great deal of money in clubs throughout Europe are suspected of using football for money laundering.

valeur d'échange de 4,5 millions et se partagent la différence. Ce type de manœuvre est effectué pour détourner de l'argent de la caisse du club, ou, alors, il sert à créer une caisse noire pour réaliser d'autres transferts ou pour payer les nouvelles recrues sous le banc, sans régler de charges sociales.

L'existence de ces deux cas de figure a été prouvée lors du procès sur les « transferts suspects » effectués par l'Olympique de Marseille entre 1997 et 1999, à l'issue duquel, en juin 2006, le tribunal correctionnel de la ville phocéenne a condamné treize personnes, dont six agents, cinq dirigeants et un entraîneur.

Un marché pour blanchir de l'argent

Des soupçons de blanchiment d'argent à travers le football pèsent sur des oligarques d'anciens pays soviétiques qui ont récemment investi beaucoup de moyens dans des clubs européens. Si le rachat du club londonien de Chelsea de la part de Roman Abramovich a été fortement médiatisé, les cas du club écossais d'Heart of Midlothian, racheté par Vladimir Romanov, et du Beitar Jerusalem, de propriété de Arcadi Gaydamak, l'ont été moins. Abramovich a fait fortune en rachetant la société pétrolière Sibneft, avant de diversifier ses activités. Romanov est actif dans le secteur bancaire, textile et métallurgique. Gaydamak s'est enrichi grâce au commerce d'armes, notamment avec l'Angola, pays dont il possède la nationalité.

Son fils Alexandre a récemment racheté la moitié du club anglais de Portsmouth.

Le rapport d'activités du Service central de prévention de la corruption cité plus haut indique qu'« il est possible de faire entrer dans un club des fonds dont l'origine est douteuse. C'est une opération de blanchiment simple et classique qui permet d'abord de solder les dettes, ensuite, de racheter des joueurs de talent de manière à obtenir de bons résultats et d'en tirer une reconnaissance sportive ». Depuis qu'il est devenu le président de Chelsea, en juillet 2003, Roman Abramovich a dépensé 600 millions d'euros pour le transfert de joueurs. Parmi ceux-ci, douze ont été revendus peu après avoir été engagés, ce qui a provoqué une « perte » de 150 millions d'euros. Les Argentins Hernan Crespo et Juan Sebastian Veron, par exemple, achetés pour 53 millions d'euros ont fini par être cédés gratuitement à l'Inter de Milan.

En novembre 2004, la société de marketing sportif anglo-russe Media Sports Investment (MSI), dont le siège se trouve dans le paradis fiscal des Iles Vierges, a signé un accord de dix ans avec le club brésilien de Corinthians São Paulo prévoyant le versement mensuel de 200'000 dollars en échange de 51% des gains totaux et du 80% sur les ventes des joueurs. Quelques mois après, la MSI annonçait l'engagement en provenance du Boca Juniors de Buenos Aires de l'attaquant Carlos Tevez pour 22,6 millions de dollars, un record pour un

Italian clubs have used player transfers as accounting tricks to cover up huge losses and thus to avoid or delay bankruptcies without injecting new money or recapitalising.

Two types of strategies have been used: 'free transfers' between clubs, and selling players on a 'jointly owned' basis.

club de l'hémisphère Sud. Le Banco Central do Brazil a immédiatement ouvert une enquête soupçonnant la MSI, officiellement dirigée par un jeune iranien résidant à Londres, Kia Joorabchian, d'agir de la sorte pour blanchir une partie du patrimoine détenu par l'oligarque géorgien Badri Petarkasishvili, ancien associé de Roman Abramovich et de Boris Berezovsky, et suspecté d'entretenir des liens avec la mafia tchétchène.

Des transferts pour maquiller les bilans

Les transferts de joueurs ont aussi servi à réaliser des manipulations comptables qui ont permis aux clubs italiens de maquiller des bilans fortement déficitaires en évitant ou en retardant ainsi la faillite injecter dans le club de l'argent frais ou opérer une recapitalisation.

Deux types de stratégies ont été utilisées : les « échanges gratuits » entre clubs et la cession de joueurs en « co-propriété ». Au début des années 2000, le Milan AC et l'Inter de Milan, clubs pourtant traditionnellement rivaux, ont échangé (transférer réciproquement) de nombreux joueurs (Clarence Seedorf, Andrea Pirlo, Dario Simic, etc.) ce qui leur a permis d'inscrire ainsi des plus-values fictives dans leurs bilans respectifs. En 2001, les clubs de l'AS Roma et de l'AC Parma ont à leur tour échangé des joueurs. Les sociétés ont attribué à l'échange une valeur de 33,5 millions d'euros et l'AS Roma a inscrit au bilan une plus-value, bien virtuelle, de 18 millions d'euros. Lors de la

saison 2001/2002, par le recours aux différents types de stratégies comptables, en transférant une vingtaine de joueurs pour la plupart méconnus, l'AS Roma a réussi à transformer la perte opérationnelle de 88,29 millions d'euros en un bénéfice de 786 mille euros.

L'autre formule est la co-propriété. Elle prévoit qu'un club cède la moitié d'un joueur à un autre club pour une durée déterminée, au terme de laquelle, si les clubs ne trouvent pas un accord sur le montant à déboursier pour l'achat du joueur, une enchère est organisée. Comme dans le cas de l'échange gratuit de joueurs, le recours à ce système permet aux clubs de réévaluer fictivement la valeur du footballeur concerné, en l'inscrivant au bilan. Le plus souvent, une fois ce procédé effectué, les clubs se débarrassent définitivement des joueurs achetés ou cédés en co-propriété en inscrivant des chiffres ridiculement bas dans l'enveloppe fermée qu'ils doivent déposer lors de l'enchère.

C'est le moment d'agir

Bien que très différentes dans leur nature, les diverses formes de dérives liées à la marchandisation des footballeurs passées en revue témoignent de l'importance du transfert de joueurs dans l'économie du football européen. Elles attestent également que l'objectif théorique visé par le paiement d'indemnités, c'est-à-dire de récompenser le travail formateur des clubs, n'est de loin pas toujours atteint. Bien au contraire, aujourd'hui la marchandisation des

According to the *Independent European Sport Review*, prepared under the British presidency of EU, it is absolutely vital to implement a proper system for controlling the flow of players on the European level, and thus ensure that the various regulations in force - applicable to sports issues as well as to immigration, labour laws, the circulation of capital and so on - are respected.

footballeurs profite de plus en plus à des individus qui, selon les termes souvent employés par le président de la FIFA, Joseph Blatter, « se servent du football plutôt que de le servir ». Il s'agit dès lors de trouver des solutions afin que le système de transfert de joueurs en vigueur permette de remplir les objectifs pour lequel il a été élaboré.

L'arrêt « Bosman » a montré que l'élimination pure et simple des indemnités pour les joueurs en fin de contrat n'a pas abouti à la fin de la pratique, mais plutôt à une redirection des flux monétaires. Elle n'est donc pas une solution envisageable. La mise en place d'un véritable système de contrôle des flux de joueurs à l'échelle européenne paraît plus nécessaire que jamais, afin d'assurer le respect des différentes règles, tant sur le plan sportif qu'en matière d'immigration, de droit du travail, de circulation de capitaux, etc. Pour ce faire, instances sportives et instances politiques se doivent de collaborer plus intensément que ce qui est actuellement le cas afin de combattre ces activités illégales associées au

sport, comme le préconise le rapport *Independent European Sport Review* (Arnaut, 2006), mandaté par la présidente britannique de l'Union européenne.

Pour les autorités du football le rapport conseille, entre autres, la mise en place d'un « système de bureau central - *clearing house system* - pour les transactions liées au transfert de joueurs » et de « revoir, améliorer et administrer un système efficace de surveillance des activités des agents de joueur en Europe ». Aux autorités footballistiques et politiques européennes il est entre autres suggéré « de travailler en collaboration avec les services nationaux d'inspection de l'immigration et le travail, notamment pour examiner l'attribution de visas de courte durée et des certificats de transfert international et de dissuader ainsi le 'trafic' de jeunes joueurs ».

Lors des prochaines années il s'agit de voir si ces belles intentions vont être traduites sur le terrain par des actions concrètes. D'ailleurs, les derniers mots du rapport susmentionné sont : « it's time to act ». •

Bibliographie

- Arnaut, J. L., 2006. *Independent European Sport Review*, <http://www.independentfootballreview.com/doc/A3619.pdf>.
- Deloitte&Touche, 2006. *Annual Review of Football Finance*.
- Malaguti, V., 2002. *I conti truccati del calcio. Perché il mondo del pallone è sull'orlo del fallimento*, Roma, Carocci.
- Poli, R., 2004. *Les migrations internationales des footballeurs. Trajectoires de joueurs camerounais en Suisse*, Neuchâtel, Editions CIES.
- Poli, R., 2004. « Les footballeurs africains en Suisse. Victimes de discrimination salariale », *TANGRAM*, n.15.
- Service central de prévention de la corruption, 2004. *Rapport d'activité pour l'année 2003*, Paris, La Documentation Française.